18 juillet, le mouvement s'amplifie, comme le note l'étatmajor des armées: « Trois bataillons des forces armées, deux bataillons de gendarmerie, ainsi que la compagnie territoriale de Nyanza, se regroupent en effet à Mabanza, Rugabano et Kibuye, c'est-à-dire à l'intérieur même de la zone humanitaire sûre. [...] Par ailleurs, le colonel Muniyeragambo [nouveau commandant opérationnel des FAR] compte faire reculer ses troupes suffisamment loin pour éviter que le FPR ne tire sur des objectifs situés à l'intérieur de la zone humanitaire sûre ¹⁷⁴. » Il s'agit là à n'en pas douter d'une interposition des forces françaises, pourtant explicitement interdite par le mandat reçu de l'ONU.

Du 15 au 18 juillet 1994, c'est la déroute totale des FAR. La force Turquoise protège alors leur repli en bon ordre vers le Zaïre du maréchal Mobutu. Une fraction notable des FAR, de l'ordre du quart des unités, fuit à travers la ZHS. Certaines unités sont désarmées par les militaires français dans la zone ou à leur entrée au Zaïre, tandis que d'autres passent avec leurs armes – «4 bataillons [des FAR] passeront et 6 autres seront désarmés ¹⁷⁵ » –, en particulier à la faveur de la nuit ¹⁷⁶.

Les FAR désarmées ne le sont souvent que pour la forme, car des instructions sont données de les réarmer ensuite: selon le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, un haut fonctionnaire habilité à lire les archives de l'Élysée y a relevé qu'« au cours de l'opération Turquoise, ordre avait été donné de réarmer les Hutus qui franchissaient la frontière ». Cet ordre a suscité des protestations de la part de soldats de l'opération Turquoise, puisqu'« il y

avait plusieurs documents sur des cas de "droit de retrait" que des militaires auraient fait valoir pour ne pas obéir aux ordres. Il y avait aussi un document disant que les militaires sur place ne comprenaient pas cet ordre et ne souhaitaient pas l'appliquer ». Sur l'un de ces documents, le haut fonctionnaire dit avoir « vu une note dans la marge disant qu'il fallait s'en tenir aux directives fixées, donc réarmer les Hutus... L'auteur de cette note était Hubert Védrine » ¹⁷⁷.

Le gouvernement intérimaire fuit vers le Zaïre le 19 juillet. Pendant une semaine encore, la ZHS va servir de refuge où FAR et gendarmes se replient massivement; au total, le 21 juillet, 6 000 d'entre eux en ont profité pour fuir au Zaïre sans craindre le FPR ¹⁷⁸.

Les Français favorisent aussi le départ des FAR vers le Zaïre depuis le nord-ouest du pays, qui ne fait pas partie de la zone Turquoise. Le 16 juillet, des FAR passent de Gisenyi, au Rwanda, vers Goma, au Zaïre: «Un accord avec les autorités zaïroises tolère le passage de 20 000 soldats des FAR armés ¹⁷⁹. » Ils emportent même leur « matériel lourd ¹⁸⁰ ».

Le contraste est saisissant si l'on examine l'attitude française vis-à-vis du FPR, au moment où, le 15 juillet, il s'approche de Gisenyi où est réfugié le GIR: les accrochages sans gravité avec les Français sont quotidiens jusqu'au 21 juillet ¹⁸¹. Le 17 juillet, jour de la victoire du FPR, un mortier français tue 19 combattants du FPR ¹⁸². Le 17 juillet au soir (peut-être volontairement pour atteindre l'avion-cargo zaïrois qui est venu livrer des armes aux FAR ¹⁸³, ou involontairement tandis qu'est

164. Télégramme diplomatique Kigali, «Objet: Rwanda. Point de situation au matin du 7 juillet »; Monique Mas, Paris-Kigali 1990-1994, op. cit., p. 45. Déclaration reproduite in André Guichaoua, Rwanda. De la guerre au génocide, op. cit., annexe 122, qui lui attribue la date du 7 juillet [fgt]. 165. PCIAT Goma, point de situation du 12 juillet 1994 soir.

166. Télégramme diplomatique Kigali, « Attitude des FAR », 10 juillet 1994, in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit.,

167. Général Jean-Claude Lafourcade, fiche « Objet : Rencontre du général Germanos avec le général Bizimungu », 6 juillet 1994.

168. Ibid.

169. Général Raymond Germanos, Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994, in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, t. II « Annexes », op. cit., p. 387 [fgt].

170. Général Jean-Claude Lafourcade, in Laurent Larcher, Rwanda, ils parlent, op. cit., p. 71.

171. DGSE, cartes de situation quotidienne «Rwanda – ouest» des 04, 05, 07, 11 et 13 juillet 1994, in fiche particulière « Rwanda. Suivi cartographique quotidien 24 juin au 13 juillet 1994 », 15 juillet 1994.

172. DGSE, fiche particulière « Rwanda. Suivi cartographique quotidien », 15 juillet 1994.

173. EMA, fiche « Opération Turquoise – Point de situation du 17 juillet 1994», annexe situation.

174. EMA, fiche «Opération Turquoise – Point de situation du 18 juillet 1994 », annexe situation.

175. Clément Houssin, « Management d'opérations complexes. Rwanda. Turquoise », art. cité.

176. Entretien de François Graner avec un militaire anonyme.

177. Patrick de Saint-Exupéry, « Réarmez-les! », XXI, nº 39, été 2017.

178. DRM, note quotidienne de situation du 21 juillet 1994.

179. Opération Turquoise, brigade prévôtale Goma, « Journal de marche du mois de juillet 94 », 16 juillet 1994.

180. EMA, fiche « Opération Turquoise - Point de situation du 17 juillet 1994 », annexe situation.

181. EMA, fiche « Opération Turquoise – Évolution de situation du 10 au 25 juillet », 26 juillet 1994; EMA, fiche « Opération Turquoise – Point de situation du 16 juillet 1994 » ; EMA, fiche « Opération Turquoise – Point de situation du 17 juillet 1994 »; DRM, point de situation du 18 juillet 1994 à 06 h 00; EMA, fiche « Opération Turquoise – Point de situation du 18 juillet 1994»; PCIAT Goma, note quotidienne de situation, 21 juillet 1994.

182. Yves Debay, avec l'aide d'Éric Micheletti, « Avec les marsouins face au FPR », Raids, no 101, octobre 1994 [fgt].

183. HRW, «Rwanda/Zaïre. Rearming with Impunity», mai 1995, p. 11

184. EMA, fiche «Opération Turquoise – Point de situation du 18 juillet 1994 », annexe situation; lire aussi Raymond Bonner, «Stampede Raises Toll in Rwanda Chaos », New York Times, 18 juillet 1994 [fgt].

185. Entretien de François Graner avec l'amiral Lanxade, 22 août 2018. 186. Conseil de sécurité de l'ONU, résolution 918, 17 mai 1994, art. 13, p. 4 [fgt].

187. Colonel Jacques Rosier, fax manuscrit au général Le Page, 25 juin 1994, 7 h 45; général Jean-Claude Lafourcade, fiche « Objet : Rencontre du général Germanos avec le général Bizimungu », 6 juillet 1994.

188. Jacques Morel, La France au cœur du génocide des Tutsis, op. cit., chapitre 22 «Fourniture d'armes pendant le génocide», p. 785-823, et en particulier la section 22.10 « Pendant Turquoise, les FAR recoivent des armes par Goma », p. 802-804.

189. Le Procureur c. Théoneste Bagosora et al., transcription de l'audience, ICTR-98-41-T, 10 novembre 2005, p. 15-17 [fgt].

190. HRW, «Rwanda/Zaïre, Rearming with Impunity », rapport cité, p. 11. 191. Lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, lettre au ministre de la Défense à Bukavu, 26 décembre 1994 [fgt]; confirmé par Jean Kambanda, Qui est génocide, 29 mai 1997, inédit, p. 128 [fgt].

192. Brian Wood et Johan Peleman, The Arms Fixers. Controlling the Brokers and Shipping Agents, Oslo, International Peace Research Institute, 2000, chap. 3; lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, lettre au ministre de la Défense à Bukavu, 26 décembre 1994 [fgt].

193. Augustin Bizimana, lettre au Premier ministre, 13 septembre 1994 [fgt]; confirmé par Jean Kambanda, Qui est génocide, op. cit., p. 128 [fgt]. 194. Guillaume Ancel, Rwanda, la fin du silence, op. cit., p. 98-100.

195. Ibid., p. 207.

196. Interviews du personnel de l'aéroport, d'hommes d'affaires locaux, d'équipages d'avions et de responsables zaïrois durant la période d'enquête (traduction de Jacques Morel) in HRW, «Rwanda/Zaïre, Rearming with Impunity », rapport cité.

197. Entretien de François Graner avec un membre d'équipage d'avion,

198. Interview de Walfroy Dauchy, in « Génocide au Rwanda : la "faute" de la France», Benoît Collombat, FranceInter.fr, 14 mars 2019 [fgt]; Walfroy Dauchy in Michael Sztanke, Rwanda, chronique d'un génocide